

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

Vieillir dans la dignité

Déclaration du groupe des Associations et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Plusieurs pétitions en ligne sur les conditions de vie et de travail dans les EHPAD ont recueilli un nombre très élevé de signatures. Ceci montre l'ampleur du débat et de la préoccupation des citoyens sur ce sujet et nos deux groupes se félicitent que le CESE soit à l'écoute de la société.

La tension dont témoignent les équipes professionnelles mais aussi les directions des EHPAD nous renvoie vers des questions essentielles pour notre société. Comment vieillit-on en France ? Dans l'isolement et la solitude ou accompagné et entouré ? Est-ce que l'on peut vieillir chez soi si on le veut ? Quels soins et quelles attentions nous sont prodigués lorsque les limitations fonctionnelles nous rendent dépendant des autres ? Enfin, comment et avec qui meurt-on ?

Nous avons entendu les équipes qui travaillent en EHPAD nous dire leur souffrance de faillir trop souvent aux exigences éthiques qu'elles portent, d'avoir le sentiment d'abandonner les personnes et de subir une déshumanisation de leur métier. L'organisation du travail mais surtout la pénurie de personnels au sein de ces établissements aboutissent en effet à des situations quotidiennes où le temps passé auprès de chaque résident, pour sa toilette, son habillage, ses repas, et ses soins, est régulièrement réduit au strict minimum. Cette cadence imposée au personnel soignant les entraîne à agir en fonction de l'urgence et ne leur permet pas un accompagnement digne des personnes.

Le système est à bout de souffle parce qu'il est aujourd'hui déjà en crise alors que les prévisions démographiques prédisent une explosion des besoins. Une sourde inquiétude pour l'avenir colore le débat.

La crise est là et elle oblige à prendre des décisions rapides. La plus impérative d'entre elles concerne le renforcement des moyens financiers, matériels et humains, tout simplement indispensables pour permettre aux EHPAD d'accomplir leur mission de service au public. Cela passe d'abord par l'octroi de budgets adéquats. Cela passe aussi par un renforcement substantiel des effectifs, une redéfinition du partage des tâches et une revalorisation des métiers exercés. L'avis préconise de rendre immédiatement opposable pour l'ensemble des EHPAD, quel que soit leur statut, une norme minimale d'encadrement « au chevet » fixée à 0,6 ETP pour un résident tout en rappelant l'objectif d'aller à terme à un professionnel pour un résident.

Face aux conditions de travail éprouvantes et à une pénibilité accrue des métiers des personnels d'EHPAD, nos groupes soutiennent les préconisations de l'avis d'inscrire leur revalorisation comme priorité du dialogue social, mais aussi de travailler à des évolutions de tâches pour constituer des plateaux techniques. Cela permettrait aux médecins, infirmières et infirmiers de procéder à des actes médicaux, ce qui pourrait notamment (et c'est essentiel) éviter d'envoyer autant de personnes aux urgences.

Dans la ligne de l'avis que nous avons voté récemment, les EHPAD devraient aussi avoir les moyens et les formations en soins palliatifs leur permettant d'accompagner leurs résidents en fin de vie.

L'avis interroge plus globalement la situation des EHPAD, et notamment l'importance qu'ils participent d'une offre accessible aux personnes leur donnant un libre choix avec leur domicile et des solutions intermédiaires. Il ne faudrait pas que le focus sur les EHPAD nous fasse oublier l'urgence de trouver pour le secteur du domicile un modèle pérenne du point de vue du financement et de l'égalité de traitement des personnes bénéficiaires.

Il faut également assurer une équité de traitement en réduisant les causes de disparité dans les plans d'aide. Si la réforme de la tarification des EHPAD visait une plus grande convergence dans les tarifs, force est de constater qu'elle n'a pas permis d'amoindrir les écarts de tarification entre territoires. Laissant de côté le poste « hébergement » qui contribue pourtant à la plus grande part du reste à charge des personnes, elle n'a pas non plus tenu compte de la spécificité des situations et de la nature des établissements, au détriment des EHPAD publics et des acteurs non lucratifs dont la gestion est réellement désintéressée (associations et fondations).

Il s'agit également de positionner les EHPAD comme des lieux ouverts sur la société et participant d'une approche globale du système de santé. L'implantation des EHPAD dans les territoires et leur articulation avec les autres acteurs institutionnels de la santé, mais aussi avec les acteurs sociaux, éducatifs et culturels (écoles, associations) sont de nature à améliorer la qualité de vie des personnes âgées, mais plus largement de contribuer à la lutte contre l'isolement social, au lien intergénérationnel et au changement de regard que porte la société sur ses aînés. Les réflexions et propositions de l'avis sur ce sujet sont très riches et nos groupes espèrent qu'elles aboutiront sur le plan politique.

Il fallait enfin prendre le sujet dans sa globalité. Car il est éminemment politique : c'est une question de solidarité et de fraternité avec nos aînés. D'abord en rappelant l'importance d'anticiper et de prévenir les pertes d'autonomie qui dépendent de déterminants identifiés, condition de travail, ruptures d'emploi, isolement social ; les inégalités vécues tout au long de la vie pèsent sur l'état de santé au grand âge. Aussi nous soutenons la préconisation portant sur l'importance de la prévention, sur la fragilité des moyens engagés et le risque de démobilisation des acteurs du plan national de prévention.

Ensuite, il ne faut plus reporter encore le débat public sur le financement de la prise en charge collective de la perte d'autonomie. Le CESE dans son avis de 2011 estimait que son financement devait reposer que la solidarité nationale dans le cadre de la création d'un 5ème risque. Le président de la république a récemment évoqué cet enjeu fondamental pour notre avenir, ceci nous redonne du courage.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et le groupe des associations remercie la rapporteure ainsi que la section pour le travail de qualité accompli. Ils ont voté l'avis.